

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 OCTOBRE 2023

À 19 h 00

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Publiée et Affichée à Monthion le : 24/10/2023

Président de séance : Jean-Claude LAVOINE

Secrétaire de séance : Yannick LOPEZ

N°2023-30 - FINANCES - Décision modificative n° 3 - Ouverture de crédits - M14

Présents : 10 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

N°2023-31 - VOIRIE - Sécurisation du carrefour de l'auberge - RD 925 - Route des Moisseaux - Convention financière avec la Commune de Notre Dame des Millières

Présents : 10 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

N°2023-32 - VOIRIE - Sécurisation du carrefour de l'auberge - RD 925 - Route des Moisseaux - Demande de subvention FDEC 2024

Présents : 10 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

N°2023-33 - VOIRIE - Aménagement piéton - Création d'une barrière PMR - Demande de subvention FDEC 2024

Présents : 10 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

N°2023-34 - BATIMENT - Réhabilitation de l'Abribus et de ses abords - Demande de subvention Région « Bonus Ruralité »

Présents : 10 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

N°2023-35 - CIMETIÈRE- Réfection du monument aux morts et de la stèle - Demande de subvention Région « Contrat Ruralité »

Présents : 10 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Département de la Savoie

MAIRIE DE MONTHION

Arrondissement et Canton
d'Albertville

Code Postal : 73200

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023-30

Le 20 octobre 2023, à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. LAVOINE Jean-Claude, Maire.

Date de Convocation : 12/10/2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 10 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Lavoine Jean-Claude, Soulié Jean-Marc, Lopez Yannick, Remoissenet Jean-Marc, Crétier Marcel, Dejoux Patricia, Papeix Nicolas, Porrovecchio Marc, Sansoz Marc, Sylvestre Evelyne

Excusés : Bouzon Stéphane, Di Marzo Monia, Lavoine Bastien, Mondel Caroline, Nicastro Nathalie

Secrétaire : Lopez Yannick

FINANCES - DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 - OUVERTURE DE CRÉDITS - M14

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu la délibération n°2023-16 du conseil municipal en date du 06/04/2023 approuvant le budget primitif,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative afin de régulariser l'actif.

Le bâtiment : Ancienne cure est devenue la Mairie.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'effectuer l'ouverture de crédit comme suit :

| DESIGNATION | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|--------------------------------|----------------------------------|
| Section d'Investissement | | |
| Recettes | | |
| RI 21318/21 : Autres bâtiments publics | | 104 000.00 € |
| Total R 21 : Immobilisations corporelles | | 104 000.00 € |
| Dépenses | | |
| DI 21311/21 : Hôtel de ville | | 104 000.00 € |
| Total D 21 : Immobilisations corporelles | | 104 000.00 € |

Le Maire,
Jean-Claude LAVOINE

Le Secrétaire de séance,
Yannick LOPEZ



Date de mise en ligne : 24/10/23

Date d'envoi au contrôle de légalité : 24/10/23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023-31

Le 20 octobre 2023, à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. LAVOINE Jean-Claude, Maire.

Date de Convocation : 12/10/2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 10 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Lavoine Jean-Claude, Soulié Jean-Marc, Lopez Yannick, Remoissenet Jean-Marc, Crétier Marcel, Dejoux Patricia, Papeix Nicolas, Porrovecchio Marc, Sansoz Marc, Sylvestre Evelyne

Excusés : Bouzon Stéphane, Di Marzo Monia, Lavoine Bastien, Mondel Caroline, Nicastro Nathalie

Secrétaire : Lopez Yannick

VOIRIE - SÉCURISATION DU CARREFOUR DE L'AUBERGE - RD 925 - ROUTE DES MOISSEUX - CONVENTION FINANCIÈRE AVEC LA COMMUNE DE NOTRE DAME DES MILLIERES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de l'aménagement du carrefour entre la RD 925, la Route de l'Ancienne Scierie sur Notre Dame des Millières et la Route des Moisseux sur Monthion, dans le but d'améliorer son fonctionnement et de sécuriser les cheminements et les traversées piétonnes. Il a été également convenu de la création d'un parking et de la réfection du départ de la Route des Moisseux.

Le Maire expose au Conseil Municipal que pour la réalisation de ces travaux il convient d'établir une convention financière entre les deux communes.

Le coût global prévisionnel de l'opération, s'élève à **64 819.75 € HT** (soit 77 783.70 € TTC).

Les deux communes participeront chacune financièrement aux travaux d'aménagement du carrefour, du parking et de la réfection du départ de la Route des Moisseux à hauteur de 50% du montant des travaux.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

ACCEPTE les termes de la convention.

DONNE son accord pour que ces travaux d'aménagement et de sécurisation du carrefour de l'Auberge ainsi que la création d'un parking et la réfection du départ de la Route des Moisseux fassent l'objet d'une convention financière entre les 2 communes.

AUTORISE et **CHARGE** Monsieur le Maire à signer la convention financière ci-jointe.

Le Maire,
Jean-Claude LAVOINE



Le Secrétaire de séance,
Yannick LOPEZ

Date de mise en ligne : 26/10/23

Date d'envoi au contrôle de légalité : 26/10/23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023-32

Le 20 octobre 2023, à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Lavoine Jean-Claude, Maire.

Date de Convocation : 12/10/2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 10 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Lavoine Jean-Claude, Soulié Jean-Marc, Lopez Yannick, Remoissenet Jean-Marc, Crétier Marcel, Dejoux Patricia, Papeix Nicolas, Porrovecchio Marc, Sansoz Marc, Sylvestre Evelyne

Excusés : Bouzon Stéphane, Di Marzo Monia, Lavoine Bastien, Mondel Caroline, Nicastro Nathalie

Secrétaire : Lopez Yannick

VOIRIE - SÉCURISATION DU CARREFOUR DE L'AUBERGE - RD 925 - ROUTE DES MOISSEAUX - DEMANDE DE SUBVENTION FDEC 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet concernant les travaux d'aménagement du carrefour de la RD 925, de la route de la Scierie sur la commune de Notre Dame des Millièrès et de la route des Moisseaux sur la commune de Monthion. Il permettra d'améliorer son usage, de sécuriser la circulation piétonnière avec les cheminements et les traversées ainsi que l'espace réservé à l'arrêt du bus scolaire.

Il a été également convenu de la création d'un parking et la réfection du départ de la route des Moisseaux.

Le coût global prévisionnel de l'opération, s'élève à **64 819.75 € HT** (soit 77 783.70 € TTC).

Il propose de solliciter le Conseil départemental pour une aide financière, la plus élevée possible, au titre du FDEC 2024.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'entreprendre les travaux d'aménagement du carrefour de la RD 925, de la route de la Scierie sur la commune de Notre Dame des Millièrès et de la route des Moisseaux sur la commune de Monthion.

ACCEPTE le montant des travaux s'élevant à **64 819.75 € HT** (soit 77 783.70 € TTC).

SOLLICITE auprès de M. le Président du Conseil Départemental l'inscription d'une demande de subvention au titre du FDEC 2024

Le plan de financement de ces travaux se présente comme suit :

- Subvention du Département - FDEC
- Subvention de l'Etat - DETR (prochainement)
- Autofinancement des Communes de Notre Dame des Millièrès et de Monthion.

S'ENGAGE à réaliser les travaux au cours de l'année où ils seront programmés.

DEMANDE l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention.

CHARGE M. le Maire de réaliser toutes les formalités et signatures relatives à ce dossier.

Le Maire,
Jean-Claude LAVOINE

Le Secrétaire de séance,
Yannick LOPEZ



Date de mise en ligne : 24/10/23

Date d'envoi au contrôle de légalité : 24/10/23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023-33

Le 20 Octobre 2023, à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. LAVOINE Jean-Claude, Maire.

Date de Convocation : 12/10/2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 10 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Lavoine Jean-Claude, Soulié Jean-Marc, Remoissenet Jean-Marc, Lopez Yannick, Crétier Marcel, Dejoux Patricia, Papeix Nicolas, Sansoz Marc, Porrovecchio Marc, Sylvestre Evelyne

Excusés : Bouzon Stéphane, Di Marzo Monia, Lavoine Bastien, Mondel Caroline, Nicastro Nathalie

Secrétaire : Lopez Yannick

VOIRIE - AMÉNAGEMENT PIÉTON - CRÉATION D'UNE BARRIÈRE PMR - DEMANDE DE SUBVENTION FDEC 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement d'un trottoir sur la RD 925, pour améliorer l'accès PMR et pour faciliter l'entretien. Pour sécuriser l'aménagement piéton, il faut créer une barrière PMR le long du ruisseau qui longe l'aménagement.

L'installation de cet équipement est évaluée à un montant de 24 642,50 € H.T (soit 29 571,00 € T.T.C.) selon le devis présenté par l'entreprise Eiffage de Gilly Sur Isère.

Il propose de solliciter le Conseil Départemental pour une aide financière, la plus élevée possible, au titre du FDEC 2024.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'entreprendre d'installer une barrière PMR sur le cheminement piéton de la RD 925.

ACCEPTE le montant des travaux s'élevant à **24 642.50 € H.T** (soit 29 571.00 € T.T.C.).

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental de la Savoie, l'inscription d'une demande de subvention au titre du FDEC 2024.

Le plan de financement de ces travaux se présente comme suit :

- Subvention du Département - FDEC
- Subvention de l'Etat - DETR (Prochainement)
- Autofinancement de la Commune

S'ENGAGE à réaliser les travaux au cours de l'année où ils seront programmés.

DEMANDE l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention.

CHARGE M. le Maire de réaliser toutes les formalités et signatures relatives à ce dossier.

Le Maire,
Jean-Claude LAVOINE

Le Secrétaire de séance,
Yannick LOPEZ



Date de mise en ligne : 24/10/23

Date d'envoi au contrôle de légalité : 24/10/23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023-34

Le 20 octobre 2023, à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Lavoine Jean-Claude, Maire.

Date de Convocation : 12 /10/2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 10 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Lavoine Jean-Claude, Soulié Jean-Marc, Lopez Yannick, Crétier Marcel, Dejoux Patricia, Papeix Nicolas, Porrovecchio Marc, Remoissenet Jean-Marc, Sansoz Marc, Sylvestre Evelyne

Excusés : Bouzon Stéphane, Di Marzo Monia, Mondel Caroline, Lavoine Bastien, Nicastro Nathalie

Secrétaire : Lopez Yannick

RÉHABILITATION DE L'ABRIBUS ET DE SES ABORDS - DEMANDE SUBVENTION RÉGION « BONUS RURALITÉ »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réhabilitation de l'abribus consiste à une requalification de ce bâtiment en local technique associatif et de l'aménagement de ses abords.

Considérant l'estimation des travaux proposée par les entreprises :

- A Concept VRD de Verrens Arvey : 62 860.00 € H.T (soit 75 432.00 € T.T.C)

- Sarl COMBAZ et Flis de Gilly Sur Isère : 29 803.83 € H.T (soit 35 763.40 € T.T.C)

Pour un sous total : 92 663.83 € H.T (soit 111 195.40 € T.T.C)

- Aménagement intérieur (estimatif) : 10 000.00 € HT (soit 12 000.00 € T.T.C)

Pour un montant total : 102 663.83 € HT (soit 123 196.62 € T.T.C)

Il propose de solliciter Le Conseil Régional AURA pour une aide financière, la plus élevée possible, au titre du « Bonus Ruralité ».

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'entreprendre les travaux de réhabilitation de l'abribus pour une requalification du bâtiment en local technique associatif et de ses abords.

ACCEPTE le montant des travaux s'élevant à **102 663.83 € H.T** (soit soit 123 196.62 € T.T.C).

SOLLICITE auprès de M. le Président du Conseil Régional AURA l'inscription d'une demande de subvention au titre du « Bonus Ruralité ».

Le plan de financement de ces travaux se présente comme suit :

- Subvention du Département - FDEC 2023- Montant de la subvention 41 699.00 € HT sur 92 663.83 € HT de travaux
- Subvention de l'Etat - DETR 2023 - Montant de la subvention 25 000.00 € sur 92 663.83 € HT de travaux
- Subvention de la Région - Bonus Ruralité sur 102 663.83 € HT
- Autofinancement de la Commune

S'ENGAGE à commencer les travaux au cours de l'année qui suit la date de l'arrêté de l'octroi de la subvention.

DEMANDE la possibilité de commencer les travaux avant l'octroi de cette subvention.

CHARGE M. le Maire à réaliser toutes les formalités et signatures nécessaires.

Le Maire,
Jean-Claude LAVOINE

Le Secrétaire de séance,
Yannick LOPEZ

Date de mise en ligne : 24/10/23

Date d'envoi au contrôle de légalité : 24/10/23



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2023-35

Le 20 Octobre 2023, à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. LAVOINE Jean-Claude, Maire.

Date de Convocation : 12/10/2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 10 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Lavoine Jean-Claude, Soulié Jean-Marc, Remoissenet Jean-Marc, Lopez Yannick, Crétier Marcel, Dejoux Patricia, Papeix Nicolas, Sansoz Marc, Porrovecchio Marc, Sylvestre Evelyne

Excusés : Bouzon Stéphane, Di Marzo Monia, Lavoine Bastien, Mondel Caroline, Nicastro Nathalie

Secrétaire : Lopez Yannick.

**CIMETIÈRE - RÉFECTION DU MONUMENT AUX MORTS ET DE LA STÈLE -
DEMANDE DE SUBVENTION RÉGION « CONTRAT RURALITÉ »**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de procéder à la réfection du monument aux morts et de la stèle située dans le cimetière.

Après avoir pris connaissance du devis pour ce projet, d'un montant de 532.00 € de l'autoentrepreneur Pascal HERITIER de Bourg Saint Maurice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DONNE son accord pour la réfection du monument aux morts et de la stèle pour un montant 532.00 €,

SOLLICITE auprès de M. le Président du Conseil Régional l'inscription d'une demande de subvention au titre du **Contrat Ruralité 2024**.

Le financement des travaux sera assuré par : - la subvention de la Région - Contrat Ruralité
- les fonds propres de la Commune

S'ENGAGE à réaliser les travaux au cours de l'année où ils seront programmés.

DEMANDE l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention.

CHARGE M. le Maire de réaliser toutes les formalités et signatures relatives à ce dossier.

Le Maire,
Jean-Claude LAVOINE



Le Secrétaire de séance,
Yannick LOPEZ